

Québec, le 18 mai 2005

Envoi par courrier et par courriel

Monsieur Luc Bergeron
Direction de la Capitale-Nationale
Ministère des Transports
475, boulevard de l'Atrium, 2^e étage
Charlesbourg (Québec) G1H 7H9

M. Jean Dugré
Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau
Ministère des Transports
3950, boulevard Harvey, 1^{er} étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Objet : Projets d'amélioration de la route 175 des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227

Messieurs,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ces projets désire obtenir les réponses aux questions suivantes :

Objet : Vulnérabilité des puits d'alimentation en eau potable

Dans les inventaires hydrogéologiques préparés pour la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury de même que pour la réserve faunique des Laurentides et la Ville de Saguenay, le ministère des Transports précise que la distance séparant la route des puits d'eau potable peut influencer sur leur risque de contamination. Ces textes suggèrent que les puits situés au-delà d'une distance de 66 à 75 m de la route ne seraient pas vulnérables à une contamination par les chlorures (documents déposés DA3a, p. 6-7 et DA31, p. 7).

Question :

- 1- L'inventaire hydrogéologique préparé pour la réserve faunique des Laurentides et la Ville de Saguenay (document déposé DA3a) indique que la teneur en chlorure du puits de l'Étape dépasse la concentration maximale recommandée pour l'eau potable. Or puisque ce puits est situé à 185 m de la route, peut-on en conclure que des puits situés à plus de 75 m de la route peuvent aussi être vulnérables à la contamination par les chlorures ?

Lors de la séance du 19 avril en soirée, il a été question d'« un suivi particulier qui va être exercé sur le suivi des puits artésiens et des cours d'eau 10 ans après la fin des travaux » (M. Luc Bergeron, DT4, p. 58). Par contre, lors de la séance du 20 avril 2005, en soirée, il était plutôt question d'un suivi de deux ans pour les puits à risque (M. Donald Martel, DT6, p. 18 et 19). De même, un document déposé par le ministère des Transports portant sur les puits d'eau potable mentionne un « suivi de la qualité de l'eau des puits pendant au moins deux ans » après les travaux (DA48b).

Questions :

- 1-
 - a) Quelle est la durée du suivi de la qualité de l'eau potable des puits auquel s'engage le promoteur après la fin des travaux et pourquoi cette durée a-t-elle été jugée adéquate ?
 - b) Comment seront choisis les puits considérés à risque qui bénéficieraient de ce suivi ?
 - c) À quelles saisons et combien de fois par année ces puits seraient-ils échantillonnés ?

Objet : Circulation

Questions :

- 1- Quels sont les débits de circulation projetés aux horizons 2008 et 2018 pour les secteurs suivants :
 - a) DJMA sur la voie de contournement et sur la route 175 (avec le projet) des kilomètres 60 à 66, 66 à 74 ainsi que des kilomètres 74 à 84 ?
 - b) DJME et DJMA des kilomètres 84 à 166, 166 à 227 ainsi qu'au kilomètre 104 ?
- 2-
 - a) Quels sont les temps de parcours actuels entre les kilomètres 60 et 227 (moyen, estival, hivernal, sous des conditions météorologiques défavorables, pour les camions, pour les automobiles) ?
 - b) Quels seraient ces temps de parcours une fois le projet réalisé et quels seraient les gains de temps résultants ? Dans quelles circonstances et en quelles périodes ces gains seraient-ils maximaux ?
- 3-
 - a) La commission demande au ministère des Transports de lui fournir un historique des périodes de fermeture de la route 175 en précisant la fréquence, la durée, les emplacements et les causes de ces fermetures.
 - b) Quelles sont les mesures prises et les solutions de rechange pour y pallier (gestion de la circulation durant les fermetures) ?
 - c) Comparer la route 175 avec les autres routes du Québec en termes de fréquence et de durée des fermetures ?
 - d) Quel effet prévoit-on que le projet pourrait avoir sur les périodes de fermeture de la route en termes de fréquence, de durée, de causes et de localisation ?
- 4-
 - a) Quel effet la levée du moratoire sur les trains routiers en 1999 a-t-elle eu sur les débits de circulation des véhicules lourds sur la route 175 ?

- b) Lors des décomptes de circulation, un train routier est-il compté comme un seul véhicule ?
 - c) Quelles sont les exigences réglementaires régissant la circulation des trains routiers sur les routes du Québec en fonction de leur charge et taille (types de route, largeur de chaussée, saisons, etc...) ?
 - d) Le projet d'une route à quatre voies permettrait-il la circulation de tous les types de trains routiers sur la route 175, et ce, en tout temps ?
- 5- Selon l'étude d'impact, pour le secteur de Stoneham-et-Tewkesbury « [...] le transport scolaire pose une problématique particulière au niveau de la sécurité routière sur la route 175 car des autobus scolaires doivent s'y arrêter pour embarquer ou débarquer des enfants qui attendent en bordure de la route » (PR3.1b, p. 2-29). Y a-t-il eu des accidents impliquant un autobus scolaire ? Si oui, combien ? Préciser (années, gravité, causes, etc...).
- 6- Une fois la route 175 réaménagée, serait-elle croisée par des sentiers pédestres, cyclables, de ski de fond ou d'autre nature ? Si oui, à quels endroits et quelles sont les mesures envisagées pour permettre une traversée sécuritaire ?
- 7- a) Selon les données de circulation fournies, les débits sur la route 169 sont d'environ le tiers de ceux observés sur la route 175 au sud du kilomètre 166. Quels effets la réalisation du projet de transformation de la route 175 en route à quatre voies divisées aurait-il sur la répartition des débits de circulation, entre les routes 169 et 175 au nord de la fourche du kilomètre 166 (distinguer les camions et les véhicules légers) ?
- b) Y a-t-il présentement un projet d'amélioration de la route 169 en cours de réalisation ou en préparation ? Si c'est le cas, en expliquer la nature.
- 8- À la page 3 de l'addenda n° 2 (document déposé PR5.1a), il est mentionné qu'un « projet d'orientation ministérielle en matière de mesures de réduction des GES et d'adaptation aux impacts climatiques » a été adopté en novembre 2003. Quelles sont ces orientations ministérielles adoptées par le ministère des Transports en 2003 ?

Objet : Climat sonore

Question :

- 1-Est-ce que le ministère des Transports prévoit mettre en place des mesures d'atténuation du bruit au nord du kilomètre 74, soit le long du réaménagement projeté pour la route 175 dans l'axe actuel ? Si oui, décrire les interventions prévues ?

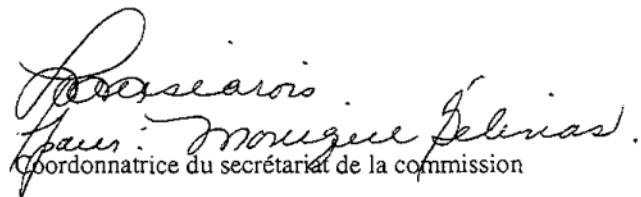
Messieurs Luc Bergeron et Jean Dugré

-4-

Le 18 mai 2005

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.


Marie-Françoise Pelissier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : M. Claude Sirois
M. Donald Martel